



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2018-064
du 10 avril 2018**

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
sur la voirie reliant le Stade Elio CEPPINI
au Complexe Sportif de la Verrière (gymnase)
le samedi 12 mai 2018**

Le Maire de LAPALUD,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par Monsieur SARDO Nicolas, Président de l'Union Sportive Lapalutienne (USL) pour la fermeture de la voirie reliant le Stade Elio CEPPINI au Complexe Sportif de la Verrière (gymnase), **le samedi 12 mai 2018 de 7 h 30 à 17 h 00** afin de permettre l'organisation des tournois annuels dans les catégories « Football Animation ».

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite sur la voirie reliant le Stade Elio CEPPINI et le Complexe Sportif La Verrière (gymnase) le samedi 12 mai 2018 de 7 h 30 à 17 h 00.

Maintenir la possibilité de passage des secours éventuels.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Union Sportive Lapalutienne représentée par M. SARDO Nicolas pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, Monsieur le Capitaine Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE



Pour le Maire empêché,
Jean-Louis RICHIER
Maire Adjoint
Délégué à l'Urbanisme